

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 438**17 juin 1998****SOMMAIRE**

A.F.E. Trust Holding S.A., Luxembourg	page 20993	Médipart S.A., Luxembourg	20979
Agis, S.à r.l., Luxembourg	21004	Médiqual S.A., Luxembourg	20978
A.L.S.A.- Laufzeitfonds 31.3.1998	21002	Mega-Car S.A., Mersch	20980
Anifood International S.A., Luxembourg	21005	Middle East Associates (Holdings) S.A., Luxembourg-Kirchberg	20979
A.X. International S.A., Strassen	20999	Monorit S.A., Luxembourg	20981
Banjina Holding S.A., Luxembourg	21012	Monza Car-Wash Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	20980
Banque Leu (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21007	Multiscor, Sicav, Luxembourg	20981
BBL & MC Fund, Sicav, Luxembourg	21005, 21006	Murfet S.A., Luxembourg	20982
BBL Portfolio, Sicav, Luxembourg	21006	New Market Promotion Enterprise (NMP Enterprise) S.A., Luxembourg	20982
BBL Technix, Sicav, Luxembourg	21007	NTG Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	20983
Beacour Finance S.A., Luxembourg	21007	Opulentia Holding S.A., Luxembourg	20982
BFG Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	21010	Orleans Holding S.A., Luxembourg	20983
B.M.F. Services S.A., Garnich	21004	Partalasia S.A., Luxembourg	20985
Boussole Chartering Company S.A., Luxembg	21004, 21010	Participations Alpa S.A., Luxembourg	20983
B&S Design, S.à r.l., Luxembourg	21010	Paul Brandt Holding B.V., Luxembourg	20986
Carbeneth Luxembourg S.A., Luxembourg	21011	Paxton, S.à r.l., Oberanven	20987
Cartermill International Limited	21011	Permesso Lux S.A., Luxembourg	20981
Cemfin S.A., Luxembourg	21011	Pessina Costruzioni International S.A., Luxembourg (Les) Peupliers S.A., Luxembourg	20987, 20978
Compagnie Européenne d'Investissements Industriels S.A., Luxembourg	21011	Portucel International Trading S.A., Luxembourg	20987
Conseils Développement Associés, S.à r.l., Luxembg	21012	Pregel Soparfi S.A., Luxembourg	20983, 20985
Dai-Ichi Kangyo Bank (Luxembourg) S.A., Luxembg	21011	Ramcor S.A., Luxembourg	20986
Delphinus, S.à r.l., Luxembourg	21012	Risque Gestion S.A., Luxembourg	20988
Diamond Car Wax S.A., Luxembourg	21010	Roscoe Investments S.A., Soparfi, Luxembourg	20994
DIFFWINDS Differdange International Festival for Winds, A.s.b.l., Differdange	20996	Rubellux Investments, S.à r.l., Luxembourg	20988
DI-LUX S.A., Dredging International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21012	Sacer International S.A., Luxembourg	20988, 20989
(Philippe) Dupré S.A. Holding, Luxembourg	20987	Scholze & Cie, S.à r.l., Luxembourg	20989
Edel Finanz A.G., Luxembourg	21019	Selm Holding International S.A., Luxembourg	20989
Etablissements FBL, S.à r.l., Belvaux	21001	S.E.R.I. Pharma S.A., Luxembourg	20988
Etam S.A., Luxembourg	21016	Skandifond Equity Fund Management Company S.A., Luxembourg	21020
Eurexcel S.A., Strassen	21020	Société Européenne Répartition Investissements S.A., Luxembourg	20990
Euromark S.A., Luxembourg	21017	Socomex S.A., Luxembourg	20990
European Real Estate Holding S.A., Luxembourg	21020	Sorano S.A., Luxembourg	20990
European Tobacco Development S.A., Luxembourg	21020	Sovina S.A., Esch-sur-Alzette	21008
Eurostone S.A., Strassen	21021	State Street Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	20982
Fidei Révision, S.à r.l., Luxembourg	21021	Svenska Finans Group Holding S.A., Luxembourg	20989
(La) Financière & Associés S.A., Luxembourg	20978	Tera Airtech S.A., Luxembourg	20992
Flower International S.A.H., Luxembourg	21022	Textrading S.A., Luxembourg	21021, 21022
Forfin S.A., Luxembourg	21022	Topkapi S.A., Luxembourg	20985
Futura S.A., Luxembourg	21023	(The) Triangle Investment Group Holdings S.A.H., Luxembourg	20993
Galinvest S.A., Luxembourg	21023	T.W.D. Express, S.à r.l., Luxembourg	20992
G.C.K. Holding S.A., Luxembourg	21003	Utopia S.A., Luxembourg	20993
Golden Wheel S.A., Luxembourg	21023	Vameca S.A., Luxembourg	20994
HC, Häipy Club, A.s.b.l., Beggen	20998	Vargo S.A., Luxembourg	20992
International Education and Leisure Trust Holding S.A., Rodange	20990	Widriss International Holding S.A., Luxembourg	20994
International Utility Structures (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21017, 21019	Woeste Immo S.A., Luxembourg	20994
Investind S.A., Luxembourg	21024	Worldwide Financial Holding S.A., Luxembg	21000, 21001
Luxembourg Animation Finance, S.à r.l., Luxembourg	20979		
123 Luxembourg S.A., Luxembourg	20999		

LA FINANCIERE & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.508.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 mars 1998 à 17.00 heures

Sont présents ou représentés:

Monsieur Vincent J. Derudder, faisant fonction de Président de séance.

Monsieur Anthony J. Nightingale, faisant fonction de Secrétaire.

Monsieur Emmanuel Wolf.

Après délibération et discussion sur l'ordre du jour proposé par le Président pour la réunion, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

1) Le Conseil approuve la signature par Monsieur Wolf de l'accord de fusion à terme avec la société EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A. à Luxembourg.

2) Le Conseil approuve le rapport d'évaluation préparé par Monsieur Derudder concernant le rachat à la société MASTERWELL LIMITED des contrats de gestion et de représentation que celle-ci détient au nom de différentes compagnies d'assurance.

3) Le Conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires afin d'approuver suivant le rapport de gestion approuvé par le Conseil d'Administration, une augmentation du capital social de LUF 3.000.000,- à LUF 90.000.000,-.

Monsieur Derudder est chargé par le Conseil de cette négociation.

4) Le Conseil décide de recommander aux actionnaires de procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes qui soit commun aux différentes sociétés objets de la fusion avec la société EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., et qui appartienne à un réseau international acceptable par les autorités de tutelle de la bourse de Londres suivant le plan d'introduction en bourse d'EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A.

Pour ce faire, il est recommandé aux actionnaires de nommer en remplacement de Monsieur Hosburgh la firme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION - route d'Arlon, 283 - 8011 Strassen, qui accepte, pour l'année comptable en cours.

5) Madame Christine Picco est chargée de l'application de ces décisions et de leur enregistrement.

N'ayant pas d'autre point à l'ordre du jour, la réunion s'est terminée à 20.00 heures.

V. J. Derudder

A. J. Nightingale

E. Wolf

Président

Secrétaire

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 65, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14101/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

LES PEUPLIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 28.335.

Constituée le 22 juin 1988 par-devant le notaire Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 30 décembre 1997 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} janvier 1998 à Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14102/296/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MEDIQUAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.790.

Extrait de décision du conseil d'administration du 15 janvier 1998

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 15 janvier 1998. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDIQUAL S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14111/690/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

LUXEMBOURG ANIMATION FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Assemblée générale de cession de parts

Entre les associés de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG ANIMATION FINANCE, ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange, est convenue, ce vingt-six janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, la présente cession de parts:

Actuellement, le capital social est réparti de la façon suivante:

1. LOGICPLAN LIMITED, société de droit anglais, deux cent soixante-quinze parts	275
2. IDEN TV S.A., ayant son siège à Luxembourg, deux cent soixante-quinze parts	275
Total: cinq cent cinquante parts sociales	550

LOGICPLAN LIMITED, prénommée, cède les deux cent soixante-quinze parts (275) qui lui appartiennent à CREST SECURITIES LIMITED, ayant son siège social à GB-Sheffield et qui les accepte pour le prix de deux cent soixante-quinze mille francs (275.000.-), ce dont quittance.

Désormais, le capital est réparti de la façon suivante:

1. IDEN TV S.A., prénommée, cent soixante-quinze parts	275
2. CREST SECURITIES LIMITED, prénommée, deux cent soixante-quinze parts	275
Total: cinq cent cinquante parts sociales	550

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14105/692/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MEDIPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.524.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 1997, la décision des administrateurs du 26 septembre 1996 de coopter M. Guy Kettmann au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

Pour MEDIPART S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14109/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MEDIPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.524.

Par décision du conseil d'administration du 5 mars 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

Pour MEDIPART S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14110/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MIDDLE EAST ASSOCIATES (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 15.522.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(14113/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MONZA CAR-WASH LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2611 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 1998.

(14117/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MONZA CAR-WASH LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2611 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 1998.

(14118/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MONZA CAR-WASH LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2611 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 1998.

(14119/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MONZA CAR-WASH LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2611 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 1998.

(14120/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MEGA-CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

Assemblée générale extraordinaire du 11 février 1998

Les soussignés:

1. Monsieur Arend Nicolas, administrateur de sociétés, demeurant à Mersch,
 2. Madame Arend-Frères Antoinette, employée privée, demeurant à Mersch,
- agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société anonyme MEGA-CAR S.A. ayant son siège social à Mersch, Zone Industrielle déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire.

Exposé préliminaire

Suivant acte de cession sous seing privé du 11 février 1998 Messieurs Pütz Willy et Kellen Paul ont cédé les deux cent cinquante (250) parts qu'ils détenaient dans la société à Monsieur Arend Nicolas et Madame Arend-Frères Antoinette.

Cette cession de parts est acceptée au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil par son administrateur, savoir Nicolas Arend.

Sont ensuite intervenus aux présentes Messieurs Kellen Paul, commerçant, demeurant à Beringen et Pütz Willy, commerçant, demeurant à Schieren, qui acceptent cette cession en leur qualité de coadministrateurs de la société.

Suite à cette cession de parts, les 500 parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Nicolas Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Mersch, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
2. Madame Antoinette Arend-Frères, employée privée, demeurant à Mersch: une part sociale	1
Total:	500

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Paul Kellen et Willy Pütz de leur fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué et leur donne décharge. Monsieur Arend Nicolas est maintenu dans sa fonction d'administrateur de la société.

Mesdames Arend-Frères Antoinette et Arend Patricia sont nommées nouveaux administrateurs de la société MEGACAR S.A.

Deuxième résolution

Monsieur Arend Nicolas est nommé nouveau administrateur-délégué.

Conformément à l'article 6 des statuts, la société se trouve engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, à savoir Monsieur Arend Nicolas, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Christiane Conzemius, commerçante, demeurant à Beringen de sa fonction de commissaire et lui donne décharge.

Est nommée nouveau commissaire:

Madame Schaack-Van de Berg Mia, employée privée, demeurant à Mertzig.

Quatrième résolution

Le conseil d'administration décide que l'adresse de la société est dorénavant 18, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Déclaration

Les associés déclarent parfaitement connaître l'état financier de la société à la date de ce jour.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Mersch, le 11 février 1998.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 1998, vol. 123, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(14112/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MONORIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.268.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(14116/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MULTISCOR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.202.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1998, vol. 504, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 1998.

Pour MULTISCOR, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(14121/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

PERMESSO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.705.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(14133/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

MURFET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 53.149.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 mars 1998

La démission de Monsieur R.C. Kerr, administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Phillip van der Westhuizen, Expert Comptable, résidant à 28, rue de Strassen, L-8156 Bridel, est nommé administrateur en remplacement avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 20 mars 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de la réunion

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14122/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

NEW MARKET PROMOTION ENTERPRISE (NMP ENTERPRISE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.548.

Extrait de décision du conseil d'administration du 4 mars 1998

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Georges Philippe Administrateur de la société en remplacement de Madame Maria Matt démissionnaire, avec effet au 4 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW MARKET PROMOTION ENTERPRISE
(NMP ENTERPRISE) S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14123/690/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.865.

Par décision du conseil d'administration du 11 mars 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

Pour OPULENTIA HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14126/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.771.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 22 janvier 1998

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 22 janvier 1998, que:

Monsieur Ronald E. Logue et Monsieur Gary E. Enos,
ont été nommés comme nouveaux administrateurs de la société.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, mars 1998.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14148/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

NTG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.013.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(14124/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

NTG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.013.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 mars 1998 a reconduit le mandat du commissaire aux comptes, BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14125/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

ORLEANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.427.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14127/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

PARTICIPATIONS ALPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.288.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1998, vol. 504, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

PARTICIPATIONS ALPA S.A.

(14129/065/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

**PREGEL SOPARFI S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. TRANSOVEST SOPARFI S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
H. R. Luxemburg B 42.806.

—
Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, den sechsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Wohnsitz in Luxemburg, tritt die ausserordentliche Generalversammlung zusammen der Aktieninhaber der Gesellschaft TRANSOVEST SOPARFI S.A., Handelsregister Luxemburg Nr. B 42.806, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial Serie C Nr. 188 vom 28. Februar 1993. Die Satzungen wurden mehrmals abgeändert und zuletzt durch Urkunde des amtierenden Notars am 26. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial Serie C Nr. 60 vom 7. Februar 1997.

Die Versammlung wird eröffnet um 9.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Nico Schaeffer, Doktor der Rechte, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Nicolas Schaeffer, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zu Stimmzählern Frau Yasmine Birgen-Ollinger, Privatbeamtin, wohnhaft in Monnerich, und Fräulein Horty Muller, Privatbeamtin, wohnhaft in Dahlem.

Der Vorsitzende stellt alsdann fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche von den erschienenen Aktionären bzw. deren Vertretern und den Mitgliedern des Verwaltungsvorstands gezeichnet wird, hervorgeht, dass die sechstausenddreihundertfünfundsiebzig Aktien, mit einem Nennwert von eintausend Deutsche Mark, welche das gesamte Stammkapital von sechs Millionen dreihundertfünfundsiebzigtausend Deutsche Mark darstellen, hier voll vertreten sind und, dass somit diese Versammlung rechtsgültig zusammengetreten ist und über die nachstehenden Punkte auf der Tagesordnung beschliessen kann, da sämtliche Aktionäre auf eine besondere und vorangehende Einberufung verzichten.

Diese Anwesenheitsliste, welche von den erschienenen Aktionären bzw. deren Vertretern unterzeichnet wird, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die jeweiligen Vertreter und die Mitglieder des Verwaltungsvorstands bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um zusammen mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Versammlung wie folgt lautet:

1. Abänderung des Gesellschaftsnamens von TRANSOVEST SOPARFI S.A. in PREGEL SOPARFI S.A.
2. Nachfolgende Abänderung des Artikels 1 der Satzungen.
3. Verschiedenes.

Die Versammlung heisst die Ausführung des Vorsitzenden gut und, nachdem sie festgestellt hat, dass sie rechtsgültig einberufen wurde und darüber beraten hat, hat sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Abänderung des Gesellschaftsnamens von TRANSOVEST SOPARFI S.A. in PREGEL SOPARFI S.A.

Zweiter Beschluss

Folglich beschliesst die Versammlung, Artikel 1 der Satzungen abzuändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

«**Art. 1.** Zwischen den Komparten und allen späteren Eigentümern der ausgegebenen Aktien besteht hiermit eine anonyme luxemburgische Gesellschaft unter der Bezeichnung PREGEL SOPARFI S.A.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort ersucht, wird die Versammlung um 10.00 Uhr aufgehoben.

Der amtierende Notar, der die deutsche Sprache spricht und beherrscht, erklärt hierdurch, dass auf Wunsch der Komparten die gegenwärtige Versammlung in deutscher Fassung erstellt wurde, gefolgt von einer französischen Übersetzung. Auf Wunsch der gleichen Komparten wird im Fall von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text der deutsche Wortlaut vorwiegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, hat der Notar zusammen mit den Erschienenen gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Suit la traduction en langue française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSOVEST SOPARFI S.A., R. C. Luxembourg n° B 42.806, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial, Série C n° 188 du 28 février 1993. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 26 octobre 1996 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Série C n° 60 du 7 février 1997.

L'assemblée générale est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, demeurant à Mondercange et Mademoiselle Horty Muller, employée privée, demeurant à Dahlem.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille trois cent soixante-quinze actions d'une valeur nominale de mille Deutsch Mark chacune, représentant l'intégralité du capital social de six millions trois cent soixante-quinze mille Deutsch Mark, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées ne varietur par les comparants, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer la dénomination sociale de TRANSOVEST SOPARFI S.A. en PREGEL SOPARFI S.A.
2. Modification afférente de l'article premier des statuts sociaux.
3. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de TRANSOVEST SOPARFI S.A. en PREGEL SOPARFI S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises, il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée PREGEL SOPARFI S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.00 heures.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'allemand, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en allemand, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte allemand et le texte français, le texte allemand prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Gezeichnet: N. Schaeffer, N. Schaeffer, Y. Birgen-Ollinger, H. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 106S, fol. 26, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. März 1998.

A. Schwachtgen.

(14153/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

**PREGEL SOPARFI S.A., Société Anonyme,
(anc. TRANSOVEST SOPARFI S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 42.806.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 6 mars 1998 n° 196, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

A. Schwachtgen.

(14154/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

PARTALASIA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.956.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions adoptées par deux assemblées générales extraordinaires des actionnaires tenues à Luxembourg, les 10 et 20 mars 1998

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 10 mars 1998 a entendu le rapport du liquidateur de la société sur l'état de la liquidation de la société au 31 décembre 1997 et sur les comptes de liquidation au 15 janvier 1998. L'assemblée a nommé commissaire spécial à la liquidation ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, et a fixé la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des actionnaires au 20 mars 1998.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 mars 1998 a entendu le rapport du commissaire spécial à la liquidation ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, du 20 mars 1998, a approuvé les rapports du liquidateur et du commissaire spécial ainsi que les comptes de liquidation et a pris acte de la clôture des opérations de liquidation au 20 mars 1998. Décharge est accordée aux membres du conseil d'administration, au liquidateur et au commissaire spécial à la liquidation. L'assemblée a décidé de conserver les documents et livres sociaux de la société pendant une période de 5 ans au siège social de la société EXOR GROUP à Luxembourg.

Pour PLARTALASIA S.A. en liquidation
agissant par son liquidateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14128/267/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

TOPKAPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 51.559.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 1 avril 1998, vol. 504, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14152/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

PAUL BRANDT HOLDING B.V.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 59.217.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle et du rapport du Conseil d'Administration de la société PAUL BRANDT HOLDING B.V., tenu au siège social en date du 25 février 1998 que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

- 1) Décharge accordée au gérant pour l'année 1996:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
 - 2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant que gérant.
 - 3) Le mandat du gérant expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.
 - 4) Le profit qui s'élève à NLG 56.788,32 est reporté.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAUL BRANDT HOLDING B.V.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14130/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

PAUL BRANDT HOLDING B.V.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 59.217.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle et du rapport du Conseil d'Administration de la société PAUL BRANDT HOLDING B.V., tenu au siège social en date du 25 février 1998 que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1997:

- 1) Décharge accordée au gérant pour l'année 1997:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
 - 2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant que gérant.
 - 3) Le mandat du gérant expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.
 - 4) Le profit qui s'élève à NLG 6.327,50 est reporté.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAUL BRANDT HOLDING B.V.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14131/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

RAMCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 44.288.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 16 mars 1998

La démission de Monsieur R.C. Kerr, administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Phillip van der Westhuizen, Expert Comptable, résidant à 28, rue de Strassen, L-8156 Bridel, est nommé administrateur en remplacement avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 16 mars 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de la réunion

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14137/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

PAXTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Oberanven.

—
CESSION DE PARTS

Entre les soussignés: Marino Pau et Anselmo Paul,
il a été convenu ce qui suit:

Marino Pau cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit à Anselme Pau qui accepte, 387 parts sociales lui appartenant dans la société PAXTON, S.à r.l. constituée suivant acte reçu par le notaire Doerner Christine en date du 22 avril 1998, enregistré à Luxembourg, vol. C/1986, fol. 8, case 732 ainsi que tous les droits lui appartenant dans ladite société.

En conséquence Anselme Pau devient, par la présente, propriétaire des droits cédés, il se trouve subrogé dans tous les droits et actions de Marino Pau.

Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 387.000,- francs, que Marino Pau reconnaît avoir reçu de Anselme Pau et dont il lui donne quittance.

Aux présentes est alors intervenu Anselme Pau demeurant à Oberanven, qui déclare en sa qualité de gérant de ladite société donner son consentement à la présente cession au nom de la PAXTON, S.à r.l.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 1998, 2 exemplaires.

Lu et approuvé
Bon pour cession de parts et bon pour quittance
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1998, vol. 504, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(14132/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

PESSINA COSTRUZIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.353.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

Signature.

(14134/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING, Société Anonyme.Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.483.

Par décision du conseil d'administration du 5 mars 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

Pour PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14135/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

PORTUCEL INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.443.*Extrait de décision du conseil d'administration du 23 octobre 1997*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société le 1^{er} novembre 1997. A cette date, le nouveau siège social sera: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ancienne adresse: 15, boulevard Royal, Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.I.T. S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14136/690/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

RISQUE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.730.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(14138/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

RUBELLUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.414.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle et du rapport du gérant de la société RUBELLUX INVESTMENTS, S.à r.l. tenu au siège social en date du 4 mars 1998 que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée au gérant pour l'année 1996:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant que gérant.

3) Le mandat du gérant expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

4) Du profit qui s'élève à LUF 57.012,-, un montant de LUF 2.851,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUBELLUX INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14139/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

S.E.R.I. PHARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 56.151.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1998

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

- COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

Signatures.

(14144/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

SACER INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.884.

Les comptes annuels corrigés au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 73, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour SACER INTERNATIONAL, société anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(14140/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

SACER INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.884.

Les comptes annuels corrigés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 73, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour SACER INTERNATIONAL, société anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(14141/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

SCHOLZE & CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 6-8, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 34.652.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre mars.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée SCHOLZE & CIE, établie et ayant son siège social à L-1321 Luxembourg, 13, boulevard Marcel Cahen, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 34.652, à savoir:

1.- Monsieur Antonio Valente Da Silva, ferblantier-couvreur, demeurant à L-7440 Colmar-Berg, 21, avenue Gordon Smith.

2.- Monsieur Luc Engeldinger, maître couvreur-ferblantier, demeurant à L-8215 Mamer, 4, rue Belle-Vue.

Lesquels associés, se réunissant en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils déclarent se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société vers Bonnevoie à l'adresse suivante: SCHOLZE & CIE, S.à r.l. p.a. FIDUCIAIRE BETZEN RAYMOND, 6-8, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

TOITURES SCHOLZE & CIE, S.à r.l.

A. Valente

L. Engeldinger

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1998, vol. 504, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14142/206/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.611.

Le bilan de la société au 30 novembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(14143/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

SVENSKA FINANS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon.
R. C. Luxembourg B 53.153.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 mars 1998

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société anonyme SVENSKA FINANS GROUP HOLDING S.A., prédésignée, de L-1628 Luxembourg, rue des Glacis 27, à L-2210 Luxembourg, boulevard Napoléon 42.

Luxembourg, le 4 mars 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14149/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

SOCIETE EUROPEENNE REPARTITION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.321.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998. Signatures.
(14145/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

SOCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 11.010.

Les comptes annuels au 31 mars 1997 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 février 1998

L'assemblée générale a réélu comme administrateurs Messieurs G.E. Keralakis, Patrick K. Oesch et Jacques Loesch pour un terme expirant immédiatement après l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 1998.

L'assemblée générale a élu COOPERS & LYBRAND COSTOURIS MICHAELIDES, Athènes, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de KPMG AUDIT, commissaire aux comptes démissionnaire, pour un terme expirant immédiatement après l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCOMEX S.A.
Signature
(14146/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

SORANO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.109.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 1998, vol. 504, fol. 41, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 1998. Signature.
(14147/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

INTERNATIONAL EDUCATION AND LEISURE TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société OLYSTAF Ltd, avec siège à Nassau/Bahamas, ici représentée par Monsieur Evence Marchand, employé privé, demeurant à B-6750 Musson en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

2) La société ENIQUOM Limited, avec siège social à Tortola/British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Evence Marchand, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de INTERNATIONAL EDUCATION AND LEISURE TRUST HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes

marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à sept millions (LUF 7.000.000,-) de francs luxembourgeois représenté par six cents (700) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société OLYSTAF Ltd	699 actions
La société ENIQUOM Limited	<u>1 action</u>
Total:	700 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de sept millions (LUF 7.000.000,-) de francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions (LUF 50.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Le conseil d'administration est pendant la période légale autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires à la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions avec l'autorisation de l'Assemblée Générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie est admis. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 6. L'Assemblée Générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter la société valablement dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible(s).

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'Assemblée Générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg à désigner dans l'avis de convocation le dernier lundi de septembre à quinze heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent vingt mille (LUF 120.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2- sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Evence Marchand, préqualifié, nommé également administrateur-délégué.
 - Monsieur Jean-Yves Marchand, employé, demeurant à B-6750 Musson.
 - Madame Anne-Françoise Marchand, employée, demeurant à F-54260 Braumont.

3- Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société anonyme LUXAGEM S.A. avec siège à L-4801 Rodange.

4- Le siège social de la société est fixé à L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Marchand, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mars 1998, vol. 840, fol. 28, case 7. – Reçu 70.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 mars 1998.

G. d'Huart.

(14173/207/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

TERA AIRTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 50.416.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 mars 1998

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration, que Monsieur Roland Gérard, technicien, demeurant à F-57800 Betting, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Gasparetti, démissionnaire.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 63, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14150/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

T.W.D. EXPRESS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Assemblée Générale Extraordinaire

Entre les associés de la société à responsabilité limitée T.W.D. EXPRESS, ayant son siège social à 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, est convenu ce vingt-trois mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le présent changement de gérant.

La démission de Madame Véronique Dahm, demeurant à B-Arlon est acceptée à partir du 31 mars 1998.

CREST SECURITIES LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1 avril 1998, vol. 504, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14156/692/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

VARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 33.078.

Constituée le 5 janvier 1990 par-devant M^e Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 30 décembre 1997 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} janvier 1998 à Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14160/296/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

THE TRIANGLE INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 33.118.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 20 mars 1998 et du rapport du Conseil d'Administration de la société THE TRIANGLE INVESTMENT GROUP HOLDINGS SAH que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1997:

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour la période du 14 juillet 1997 au 31 décembre 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour la période du 14 juillet 1997 au 31 décembre 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 1997: EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateurs.

3) Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateur-Délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des Administrateurs, de l'Administrateur-Délégué et du Commissaire aux Comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.

6) Du profit qui s'élève à NLG 454.519,41, un montant de NLG 1.687,90 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour THE TRIANGLE INVESTMENT GROUP HOLDINGS SAH
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14151/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

UTOPIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 16, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.756.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg le 26 mars 1998 vol. 504, fol. 51, case 8 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg le 2 avril 1998.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 1997

Sont nommés Administrateurs pour un terme d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1997:

- Monsieur Nico Simon, conseiller audiovisuel, demeurant à Schuttrange, Président et Administrateur-Délégué,

- Monsieur Boudewijn Muts, Administrateur de sociétés, demeurant à Berchem (Belgique),

- Monsieur François Gillet, Administrateur de sociétés, demeurant à Rixensart (Belgique),

- Monsieur Jean Hamilius, Administrateur de sociétés, demeurant à Steinsel,

- Monsieur Luc Nothum, maître-opticien, demeurant à Bascharage,

- Monsieur Jean-Pierre Thilges, Administrateur de sociétés, demeurant à Soleuvre.

Est nommée réviseur d'entreprises pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1997:

- COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 1998.

Signature.

(14158/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

A.F.E. TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.758.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Signature.

(14183/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

VAMECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 16.602.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	LUF 2.670.085
- Résultat reportés	LUF (1.054.070)
- Affectation à la réserve légale	LUF (80.801)
- Report à nouveau	LUF 1.535.214

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 1998.

Signature.

(14159/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

WIDRISS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.684.

Selon une décision du 22 juin 1995, le siège social a été transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

WIDRISS INTERNATIONAL HOLDING S.A.
CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14161/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

WOESTE IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.056.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(14162/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

ROSCOE INVESTMENTS S.A., Société de participations financières.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société DHOO GLASS SERVICES LTD, avec siège à Santon, Isle of Man, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange,
en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

2) Monsieur Marc Koeune, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de ROSCOE INVESTMENTS S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à BEF 2.000.000,- de francs belges, divisé en deux mille (2.000) actions de BEF 1.000, mille francs belges chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société DHOO GLASS SERVICES LTD, préqualifiée	1.999 actions
2) Monsieur Marc Koeune, préqualifié	<u>1 action</u>
Total: deux mille actions	2.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de BEF 2.000.000,- (deux millions de francs belges) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le capital autorisé est fixé à BEF 20.000.000,-.

Le conseil d'administration est pendant la période légale autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

b) Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.

c) Mademoiselle Andrea Adam, employée privée, demeurant à D-Schweich;

3.- est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marc Koeune, préqualifié;

4. le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mars 1998, vol. 840, fol. 34, case 2. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 avril 1998.

G. d'Huart.

(14175/207/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

**DIFFWINDS DIFFERDANGE INTERNATIONAL FESTIVAL FOR WINDS,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4524 Differdange, Château de Differdange, 1, Impasse du Château.

—
STATUTS

Entre les soussignés, de nationalité luxembourgeoise:

Goergen François, 17, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange

Bernard Carlo, 25, avenue de la Liberté, L-4601 Differdange

Asselborn Roland, 20, rue Sigefroi, L-4407 Belvaux

Meder Cornel, 69 rue Prinzenberg, L-4650 Niederkorn

Meisch Marcel, 11, avenue de la Liberté, L-4601 Differdange

Kettenmeyer Serge, 237, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage

Sanavia Patrick, 149, rue de Soleuvre, L-4670 Differdange

Christophe Marcel, 49, avenue du Parc des Sports, L-4671 Oberkorn

Gallo-Holcher Renée, 32 rue Bel-Air, L-4514 Differdange,

Gatti Marc, 16, rue Aloyse Kayser, L-4597 Differdange

Koster Norbert, 4, rue Gustave Metzler, L-4627 Differdange

Musidlak Marc, 132, rue Principale, L-4698 Lasauvage

Limpach Jean-Claude, 45, rue Bel-Air, L-4514 Differdange

Baulisch Patrick, 71, rue Victor Hugo, L-4141 Esch-sur-Alzette

Pauly Romain, 42, route de Luxembourg, L-4972 Dippach

et Stiller Ekkehard, de nationalité allemande, 1, Impasse du Château, L-4524 Differdange

ainsi que toutes les personnes qui seront admises comme membres ultérieurement, il est convenu de changer l'association DIFFWINDS, fondée en 1995 par François Goergen en association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiée ultérieurement, ainsi que par les présents statuts.

Chapitre 1^{er}. Dénomination, siège, durée, objet

Art. 1^{er}. L'Association porte le nom de DIFFWINDS DIFFERDANGE INTERNATIONAL FESTIVAL FOR WINDS, association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège social de l'association est fixé à la MIAMI UNIVERSITY JOHN E. DOLIBOIS EUROPEAN CENTER (MUDEC), Château de Differdange, 1, impasse du Château, L-4524 Differdange.

Cependant le siège pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée. La dissolution ne pourra être prononcée que dans les conditions prévues par la loi.

Art. 4. L'Association a comme objet:

- d'organiser périodiquement dans la commune de Differdange un festival de musique pour orchestres composés essentiellement de jeunes musiciens pratiquant les cuivres, bois et percussions,
- de promouvoir la musique d'harmonie, de fanfare, de big-band et de brass-band, de musique de chambre faite par les cuivres, bois et/ou percussions
- d'oeuvrer envers la reconnaissance de la Ville de Differdange en tant que ville de festival tant sur le plan national qu'international.

Chapitre 2. Membres

Art. 5. La qualité de membre, qui peut être proposée par un membre du Conseil d'Administration à toute personne physique et morale, de nationalité luxembourgeoise ou autre, s'acquiert par l'achat d'une carte de membre de l'Association comportant la signature d'un membre du Conseil d'Administration. L'achat du titre d'adhésion vaut acceptation

sans réserves des présents statuts. Cependant, l'attribution de qualité de membre est soumise à la condition suspensive du paiement de la cotisation. Chaque membre ne pourra acquérir qu'une seule carte de membre.

Art. 6. La cotisation maximale à payer par les membres est fixée à 10.000,- francs luxembourgeois ou à son équivalent en EURO. Le Conseil d'Administration fixera annuellement le montant de la cotisation pour l'exercice à venir.

Art. 7. La qualité de membre se perd par la démission, par le non-paiement de la cotisation ou par l'exclusion. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut suspendre les droits d'un membre dans les cas suivants:

- 1) en cas de non-paiement de la cotisation après mise en demeure;
- 2) en cas d'agissements graves de nature à porter atteinte aux intérêts de l'Association.

La prochaine Assemblée Générale statuera sur l'exclusion des membres dont les droits ont été suspendus.

Chapitre 3. Assemblées générales

Art. 9. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, ceci au cours du mois de novembre et sur convocation du Conseil d'Administration ou à la demande d'au moins un cinquième des membres.

Art. 10. L'Assemblée Générale est présidée par le président ou par le plus âgé des vice-présidents du Conseil d'Administration.

Art. 11. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

- 1) la modification des statuts;
- 2) l'élection du Conseil d'Administration;
- 3) l'approbation des comptes et des budgets;
- 4) la suspension des membres;
- 5) la dissolution de l'Association.

Art. 12. L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, le président aura voix prépondérante. Le vote se fera à mains levées ou par vote secret. Les résolutions de l'assemblée générale seront consignées et déposées au siège de l'association où tous les membres et les tiers pourront en prendre connaissance.

Chapitre 4. Le Conseil d'Administration

A. Composition et Election du Conseil d'Administration

Art. 13. L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'au moins sept membres dont un président, trois vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, un directeur de festival.

Art. 14. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale. Le droit de vote est réservé aux membres présents à l'assemblée. Sont déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus de voix. En cas d'égalité de voix, un ballottage est organisé. La répartition des tâches se fait au sein du Conseil d'Administration.

Art. 15. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un an et sont rééligibles.

B. Attributions et Fonctionnement du Conseil d'Administration

Art. 16. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne l'administration et la gestion de l'Association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration représentera le DIFFWINDS DIFFERDANGE INTERNATIONAL FESTIVAL FOR WINDS, A.s.b.l. et agira en tant que son représentant légal. L'Association est engagée envers les tiers par les cosignatures du président et d'un membre du Conseil d'Administration.

Chapitre 6. Comptes

Art. 17. L'Assemblée Générale désignera annuellement au moins trois réviseurs de caisse, qui ne peuvent pas être membres du Conseil d'Administration, dont la charge sera de contrôler la comptabilité de l'Association et de présenter un rapport afférent à l'Assemblée Générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

Le Conseil d'Administration devra mettre à la disposition des réviseurs de caisse, au moins quinze jours avant la tenue de l'Assemblée Générale à laquelle les réviseurs doivent présenter leur rapport, tous documents relatifs à la comptabilité et la trésorerie de l'Association. Il doit fournir aux réviseurs toutes explications que ceux-ci pourraient lui demander dans l'exercice de leur mission de contrôle.

Art. 18. Le Conseil d'Administration présentera annuellement à l'Assemblée Générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir.

L'assemblée votera sur l'approbation des comptes, sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des réviseurs de caisse.

Chapitre 7. Dispositions finales

Art. 19. Toute modification aux présents statuts est réservée à l'Assemblée Générale statuant dans les formes et conditions prévues par la loi.

Art. 20. Dans le cas où l'Association venait à être dissoute, son patrimoine serait versé, après appurement du passif, à l'office social de la Ville de Differdange.

Art. 21. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiée ultérieurement.

Sur ce les membres fondateurs, se reconnaissant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

1) Sont nommés membres du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 1998:

1. Marcel Blau, président d'honneur
2. François Goergen, président
3. Patrick Baulisch, vice-président
4. Cornel Meder, vice-président
5. Marcel Meisch, vice-président
6. Luc Dominicy, secrétaire
7. Fernand Gallo, trésorier
8. Serge Kettenmeyer, directeur de festival
9. Roland Asselborn, membre
10. Carlo Bernard, membre
11. Burgund Henri Paul, membre
12. Marcel Christophe, membre
13. Renée Gallo-Holcher, membre
14. Roland Kayser, membre
15. Norbert Koster, membre
16. Jean-Claude Limpach, membre
17. Marc Musidlak, membre
18. Romain Pauly, membre
19. Ekkerhard Stiller, membre

2) Sont nommés réviseurs de caisse pour contrôler les comptes annuels présentés à la prochaine assemblée générale ordinaire:

1. Serge Eusani
2. Raymond Mathieu
3. Yves Tranchant

Fait à Differdange en autant d'exemplaires que de parties, le 12 novembre 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14179/000/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

HC, HÄIPY CLUB, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1221 Beggen, 273, rue de Beggen.

STATUTEN

Art. 1.01. Am 23. März 1998 wurde die Vereinigung gegründet, die die Bezeichnung HÄIPY CLUB (HC) trägt und die in den vorliegenden Statuten als Verein bezeichnet wird.

Art. 1.02. Der Sitz des Vereins ist L-1221 Beggen 273, rue de Beggen.

Art. 1.03. Der Verein bezweckt die Kulturförderung von Jugendlichen durch Reisen durch alle Länder, sowie den Austausch von Jugendlichen durch die ganze Welt.

Art. 1.04. Der Verein verbietet jede Diskriminierung aus rassistischen, politischen, religiösen oder anderen Gründen.

Art. 2.01. Die Anzahl der Gründungsmitglieder beträgt drei (3).

Hennes Laurent, Student, wohnhaft in Bereldingen, Luxemburger.

Van der Schilden Martijn Jarno, Student, wohnhaft in Bereldingen, Niederländer.

Ries Marc, Student, wohnhaft in Beggen, Luxemburger.

Art. 3.01. Mitglied des Vereins können nur Personen werden, die einstimmig vom Vorstand in geheimer Wahl angenommen werden.

Art. 3.02. Die Mitgliedschaft eines Mitgliedes im Verein erlischt:

- Durch Austritt des Mitglieds
- Durch Ausschluss des Mitglieds
- Durch Auflösung des Vereins

Art. 4.01. Eine Mitgliederversammlung wird auf Anweisung ihres Präsidenten durch ihren Sekretär einberufen.

Art. 4.02. Eine Mitgliederversammlung ist beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte ihrer Mitglieder anwesend sind.

Art. 4.03. Die Mitgliederversammlung hat die Aufgabe über die Tätigkeiten betreffend des Vereins zu informieren.

Art. 5.01. Dem Vorstand gehören 5 Personen an:

- der Präsident
- der Sekretär
- der Kassierer
- zwei (2) weitere Mitglieder

Art. 5.02. Jedes Vorstandsmitglied wird einzeln mit absoluter Mehrheit gewählt.

Art. 5.03. Die Mandatsdauer eines Mitglieds im Vorstand beträgt ein (1) Jahr. Bei jeder jährlichen ordentlichen Mitgliederversammlung findet die Neuwahl des gesamten Vorstands statt.

Art. 5.04. Der Vorstand hat die Befugnis den Haushaltsplan aufzustellen, sowie eine ausserordentliche Mitgliederversammlung einzuberufen.

Art. 6.01. Der Jahresbeitrag für die Vereinsmitglieder wird von der Mitgliedersammlung festgelegt; er darf hundert (100,-) LUF nicht überschreiten.

Art. 6.02. Das Geschäftsjahr des Vereins läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember des Jahres. Der Haushaltsplan für das folgende Geschäftsjahr wird vom Vorstand am Ende eines Jahres aufgestellt und der ordentlichen Mitgliederversammlung zur Genehmigung vorgelegt.

Art. 6.03. Sämtliche Kassenvorgänge eines Geschäftsjahres werden vor der ordentlichen Mitgliederversammlung von den Kassenrevisoren überprüft.

Art. 6.04. Die Kassenrevisoren müssen der Mitgliederversammlung Bericht über alle von ihnen getätigten Kassenprüfungen erstatten.

Art. 6.05. Bei der jährlichen ordentlichen Mitgliederversammlung werden zwei (2) Kassenrevisoren mit relativer Mehrheit gewählt. Die Mandatsdauer eines Kassenrevisors dauert ein (1) Jahr. Er kann sich nach seinem Austritt zur Wiederwahl stellen.

Art. 7.01. Eine Satzungsänderung kann nur vom Vorstand mit absoluter Mehrheit vorgenommen werden.

Art. 8.01. Die Auflösung des Vereins kann durch eine speziell zu diesem Zweck einberufene Mitgliederversammlung erfolgen. Die Auflösung des Vereins erfordert mindestens einen Zweidrittel-Mehrheitsbeschluss der diesbezüglichen Mitgliederversammlung.

Bei der Auflösung des Vereins wird eine finanzielle Abrechnung vorgenommen; das restliche Guthaben des Vereins verfällt der Pfadfindergruppe St Christophe Beggen.

Zusatz:

Dem aktuellen Vorstand gehören an:

Präsident: Ugen Joé, Student, wohnhaft in Bereldingen, Luxemburger

Sekretär: Nilles Robert, Schüler, wohnhaft in Beggen, Luxemburger

Kassierer: Ries Pol, Student, wohnhaft in Beggen, Luxemburger

weitere Mitglieder sind zur Zeit die Gründungsmitglieder.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14180/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

A.X. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 39.292.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

*Pour la société
Signature*

(14187/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

123 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.215.

Il ressort du Conseil d'Administration tenu le 19 décembre 1997 que:

1) Le Conseil renouvelle le mandat d'Administrateur-Délégué à M. François-Régis de Vulpian, demeurant à St Germain en Laye, France et lui délègue les pouvoirs de gestion journalière au sens large.

2) Le Conseil délègue à M. Eric le Bolès, demeurant à Eersel, Pays-Bas, les pouvoirs d'engager la société sous sa seule signature pour tous les actes concernant la gestion journalière de la société.

3) Le Conseil nomme

- M. Christian Wicart, demeurant à Lille, France

- M. François Negre, demeurant à Bruxelles, Belgique

- Mme Anne-Françoise Kinif, demeurant à Bruxelles

- M. Vincenzo Trupia, demeurant à Mons, Belgique

en qualité de fondés de pouvoir de la société.

Dans le cadre de leur mandat, ils sont habilités à engager la société deux à deux ou chacun conjointement avec M. Eric le Bolès ou avec un administrateur pour toutes les opérations concernant la gestion journalière de la société.

4) Le Conseil délègue à

- M. Eric le Bolès

- M. Christian Wicart

- M. François Negre

- Mme Anne-Françoise Kinif

- M. Vincenzo Trupia

agissant deux à deux ou chacun conjointement avec un administrateur, les pouvoirs relatifs aux opérations bancaires de la société.

5) Le Conseil délégué à

- M. Eric le Bolès
- M. Christian Wicart
- M. François Negre
- Mme Anne-Françoise Kinif
- M. Vincenzo Trupia

agissant chacun conjointement avec un administrateur le pouvoir:

- de négocier et contracter des ouvertures de crédit;
- de mettre en gage des biens meubles et immeubles de la société;
- de consentir des hypothèques.

6) Le Conseil délégué à

- M. Eric le Bolès
- M. Christian Wicart

tous les pouvoirs pour procéder, séparément ou ensemble, avec pouvoir de subdélégation à

- toutes les formalités auprès du Registre de Commerce et l'administration de la TVA
- la signature des extraits à publier au Mémorial et à leur dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14181/523/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

WORLDWIDE FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 35.476.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue exceptionnellement
le 23 janvier 1998 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1995*

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1995 sur l'exercice suivant de la manière suivante:

- Résultat reporté	-827.904,- LUF
- Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1995	387.510,- LUF
- Report à nouveau	-440.394,- LUF

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer avec effet immédiat Monsieur Claude Hess de ses fonctions de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement du Commissaire aux Comptes révoqué Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entrprises, demeurant à L-4975 Bettange-sur-Mess, rue Bruch, 7, et ce avec effet immédiat.

Le mandat du Commissaire aux Comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 23 janvier 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(14163/720/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

WORLDWIDE FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 35.476.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue exceptionnellement
le 20 février 1998 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1996*

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1996 sur l'exercice suivant de la manière suivante:

- Résultat reporté	-440.394,- LUF
- Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996	272.916,- LUF
- Report à nouveau	-167.478,- LUF

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 20 février 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(14164/720/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

WORLDWIDE FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 35.476.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 mars 1998

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a constaté et accepté les démissions de deux Administrateurs, à savoir:

- Madame Christel Henon, Avocate, demeurant à L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté 11;
- Madame Albertine Fischer, Employée Privée, demeurant à L-4976 Dippach, rue de Bettange 22;

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer pour des raisons de convenance personnelle Monsieur Christian Hess, Administrateur de sociétés, demeurant à L-4996 Schouweiler, rue de la Résistance 28, de ses fonctions d'Administrateur.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat trois nouveaux Administrateurs en remplacement de deux Administrateurs démissionnaires et de l'Administrateur révoqué, à savoir:

- Monsieur Guy Muller, Employé Privé, demeurant à L-8020 Strassen, rue de la Paix 12;
- Monsieur Paul Muller, Employé Privé, demeurant à L-1128 Luxembourg, Val Saint André 37;

Les mandats des Administrateurs nouvellement nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998.

Commissaire aux Comptes

Suite à la démission de Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à L-4975 Bettange-sur-Mess, rue Bruch 7, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat la société anonyme COFINOR S.A, établie et ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, avenue Guillaume 85.

Le mandat du Commissaire aux Comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998.

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté 11, à L-1651 Luxembourg, avenue Guillaume 85.

Luxembourg, le 12 mars 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(14165/720/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

ETABLISSEMENTS FBL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois mars.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christian Fassbinder, employé privé, demeurant à L-4583 Differdange, 32, rue Victor Hugo.
- 2.- Monsieur Guy Bidaine, employé privé, demeurant à L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ETABLISSEMENTS FBL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Sanem.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

- le commerce de matériaux de construction et de décoration d'intérieur,
- l'exploitation d'une agence immobilière avec promotions immobilières et gérances d'immeubles,
- l'exploitation d'un bureau d'expertises en bâtiments, respectivement immobilières,
- l'exécution de travaux de dessinateur en bâtiment, et d'assistance technique au chantier.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Monsieur Christian Fassbinder, employé privé, demeurant à Differdange, deux cent cinquante parts sociales	250
2. Monsieur Guy Bidaine, employé privé, demeurant à Belvaux, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500.

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants de la société, Messieurs Christian Fassbinder et Guy Bidaine, préqualifiés.

La société est valablement engagée par la seule signature d'un des deux gérants jusqu'à un montant limite de deux cent mille francs (LUF 200.000,-). Pour tout engagement dépassant le montant de deux cent mille francs (LUF 200.000,-), les signatures conjointes des deux gérants sont requises.

3.- L'adresse du siège social est fixée à L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Fassbinder, G. Bidaine, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 5 mars 1998, vol. 397, fol. 1, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 31 mars 1998.

L. Grethen.

(14169/240/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

A.L.S.A.- LAUFZEITFONDS 31.3.1998.

Auflösung wegen Endfälligkeit

Am 31. März 1998 endete gemäss Artikel 26 des Verwaltungsreglements die Laufzeit des A.L.S.A.- LAUFZEITFONDS 31.3.1998.

Die Höhe des Liquidationserlöses je Anteil beträgt DEM 95.52.

Die im Geschäftsjahr 1997/98 angefallenen Netto-Erträge belaufen sich auf DEM 0,68 je Anteil; sie werden ab dem 01.04.1998 gegen Vorlage des Kupons Nr. 3 and die Anteilinhaber ausgeschüttet.

Die Gutschrift des Liquidationserlöses/Ausschüttungsbetrages für die in Depots bei deutschen Kreditinstituten verwahrten Fondsanteile erfolgt am 1. April 1998 durch die DEUTSCHE BÖRSE CLEARING AG.

Für ADIG-INVESTEMENT LUXEMBURG S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1 avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14182/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

G.C.K. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Frédéric Gouin, industriel forain, demeurant à F-29130 Redene.
- Monsieur Henri Gouin, industriel forain, demeurant à F-29130 Redene.
- Monsieur Benjamin Krismann, industriel forain, demeurant à F-3530 Le Grand Fougeray.
- Monsieur Pascal Claus, industriel forain, demeurant à F-29130 Redene,

en vertu de procurations annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de G.C.K. HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de cinq cents francs (500,-) chacune.*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Frédéric Gouin, préqualifié	625 actions
2) Monsieur Henri Gouin, préqualifié	625 actions
3) Monsieur Benjamin Krismann, préqualifié	625 actions
4) Monsieur Pascal Claus, préqualifié	625 actions
Total: deux mille cinq cents actions	2.500 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.**Art. 9.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 17.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Frédéric Gouin, industriel forain, demeurant à F-29130 Redene.

b) Monsieur Pascal Claus, industriel forain, demeurant à F-29130 Redene.

c) Monsieur Benjamin Krismann, préqualifié.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société LUXREVISION, S.à r.l., avec siège à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Zimmer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 1998, vol. 840, fol. 24, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Pétange, le 24 mars 1998.

Le Receveur (signé): M. Ries.
Pour expédition conforme
G. d'Huart

(14172/207/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

AGIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

R. C. Luxembourg B 32.585.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

AGIS S.à r.l.
M. Febvey
Directeur-Gérant

(14184/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

B.M.F. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8356 Garnich, 19, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 38.209.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Signature.

(14197/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BOUSSOLE CHARTERING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.

Les comptes annuels, enregistrés à Luxembourg, le 1 avril 1998, vol. 504, fol. 74, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour la société
Signature

(14198/729/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BOUSSOLE CHARTERING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 25 mars 1998

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme BOUSSOLE CHARTERING COMPANY S.A., tenue à Luxembourg, le 25 mars 1998, que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996,

- Affectation du bénéfice de LUF 17.835.245 de la manière suivante:

- Compensation des pertes reportées	LUF 9.259.639
- Transfert à la réserve légale	LUF 428.780
- Bénéfice reporté	LUF 8.146.826
- Total	LUF 17.835.245

- Décharge aux Administrateurs MM. Matheis, Bosje, Waldvogel, van Herck et Bechtel, pour la durée de leur mandat.

- Décharge au réviseur pour la durée de son mandat.

- Renouvellement du mandat des administrateurs MM. Dennis Bosje, Gérard Matheis, Guy Waldvogel, Raymond van Herck, jusqu'à la prochaine Assemblée devant approuver les comptes au 31 décembre 1997, et confirmation de la nomination de M. Bechtel, avec alignement de son mandat sur celui de ses pairs.

- Renouvellement du mandat du réviseur jusqu'à la prochaine Assemblée devant approuver les comptes au 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14199/729/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

ANIFOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Monsieur Jacques Tordoor renonce, pour des raisons de convenances personnelles, au mandat d'Administrateur qui lui avait été confié au sein de la société.

Il demande de pourvoir à son remplacement et lui faire donner décharge de son mandat par la prochaine Assemblée Générale.

J. Tordoor.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14185/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

ANIFOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

La FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l. renonce, pour des raisons de convenances personnelles, au mandat de Commissaire aux Comptes qui lui avait été confié au sein de la société.

Elle demande de pourvoir à son remplacement et lui faire donner décharge de son mandat par la prochaine Assemblée Générale.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14186/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BBL & MC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.519.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

BBL & MC FUND

Signatures

(14189/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BBL & MC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.519.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 mars 1998 à Luxembourg

Dividendes

L'Assemblée décide de mettre en paiement à partir du 24 avril 1998, pour les actions de distribution un dividende d'un montant de:

	<u>Coupon n°</u>	<u>Montant</u>
BBL & MC FUND convertibles	2	DEM 30
BBL & MC FUND Czech Republic	1	DEM 18

Le résultat à affecter aux actions de capitalisation est capitalisé. Aucun dividende n'est distribué pour ces actions.

Conseil d'Administration

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Surojit Ghosh en date du 31 décembre 1997.

Nomination de M. John Mojdehi en tant qu'administrateur.

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants MM. Eugène Muller, Michel-F. Cleenewerck de Crayencour, Odilon De Groot.

Réviseur

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, rue Richard Coudenhove Kalergi à Luxembourg.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

BBL & MC FUND
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14190/017/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BBL PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.947.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

BBL PORTFOLIO
Signatures

(14191/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BBL PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.947.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 mars 1998 à Luxembourg

Affectation du résultat

Mise en paiement à partir du 24 avril 1998, pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 1997, d'un dividende d'un montant de LUF 2.140,- contre remise du coupon n° 5 pour les actions de distribution du compartiment BBL PORTFOLIO LUF BONDS, et de capitaliser le bénéfice des compartiments n° 1, 3 à 40.

Conseil d'Administration

Reconduction des mandats des administrateurs sortants, MM. Michel-F. Cleenewerck de Crayencour, Odilon De Groot, Elmar Baert et Eugène Muller.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

BBL PORTFOLIO
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(14192/017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BANQUE LEU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. SOCIETE DES BANQUES S.G. WARBURG ET LEU S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg, 16, rue J.P. Brasseur.
 R. C. Luxembourg B 16.578.

Les états financiers au 31 décembre 1997 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 74, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour BANQUE LEU (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(14188/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BBL TECHNIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.127.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

BBL TECHNIX

Signatures

(14193/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BBL TECHNIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.127.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 mars 1998 à Luxembourg

Dividendes

L'Assemblée décide de distribuer à partir du 24 avril 1998, pour les actions de distribution les dividendes suivants:

	Coupon n°	Montant
BBL TECHNIX Inverse Duration Multi Rates BEF	2	DEM 1.200
BBL TECHNIX Inverse Duration Plus Multi Rates BEF	1	DEM 18

Le résultat à affecter aux actions de capitalisation est capitalisé. Aucun dividende n'est distribué pour ces actions.

Conseil d'Administration

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants MM. Eugène Muller, Elmar Baert, Michel-F. Cleenewerck de Crayencour, Odilon De Groote, Philippe Dembour.

Réviseur

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, rue Richard Coudenhove Kalergi à Luxembourg.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

BBL TECHNIX

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14194/017/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BEAUCOUR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 54.513.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour la société

BEAUCOUR FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(14195/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

SOVINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 10, rue Lankelz.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Oswaldo Nardecchia, représentant, demeurant à L-4515 Differdange, 12, rue Zénon Bernard;

2) Monsieur Germain Thies, employé privé, demeurant à L-4352 Esch-sur-Alzette, 12, rue Victor Wilhelm.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux, savoir:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège Social - Objet - Durée - Capital Social**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: SOVINA S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise grossiste de produits alimentaires, d'articles de ménage, de jeux et de jouets.

La société pourra faire en outre toutes opérations industrielles, commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières, pouvant avoir trait directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 4.000.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II.- Administration - Surveillance**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le 15 (quinze) du mois de mai de chaque année au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Titre IV.- Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5,00 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminées par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions impérativement prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Par Monsieur Oswaldo Nardecchia, le comparant sub 1), deux mille actions	2.000 actions
2.- Par Monsieur Germain Thies, le comparant sub 2), deux mille actions	<u>2.000 actions</u>
Total: quatre mille actions	<u>4.000 actions</u>

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, si bien que la somme de quatre millions de francs (LUF 4.000.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ quatre-vingt mille francs (LUF 80.000,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont déclaré se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Oswaldo Nardecchia, le comparant sub 1);

b) Monsieur Germain Thies, le comparant sub 2);

c) Madame Josette Thies-Maurer, fonctionnaire communale, demeurant à L-4352 Esch-sur-Alzette, 12, rue Victor Wilhelm.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH, 36, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette.

3.- Est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle, Monsieur Germain Thies, prénommé.

4.- Le mandat des administrateurs, commissaire et administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

5.- L'adresse de la société est fixée à L-4205 Esch-sur-Alzette, 10, rue Lankelz.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Nardecchia, G. Thies, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1998, vol. 840, fol. 22, case 6. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 1998.

B. Moutrier.

(14176/272/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BFG BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 10.831.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

BFG BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(14196/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

B&S DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 19.288.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Signature.

(14201/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

DIAMOND CAR WAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

Délibération du conseil d'administration en date du 22 décembre 1997

Les membres du conseil d'administration ont décidé de nommer Monsieur Stephane Reyniers, comme administrateur-délégué et de lui confier la gestion journalière de la société.

Extrait à des fins de publication

R. Elvinger	P. Marchal	S. Reyniers
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14209/609/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

CARBENETH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.562.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 25 mars 1998

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CARBENETH LUXEMBOURG S.A. tenue à Luxembourg, le 25 mars 1998, que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- La démission de M. Hans Kohlmann de son poste d'administrateur a été acceptée.
- Décharge pleine et entière a été donnée à M. Hans Kohlmann pour la durée de son mandat.
- M. Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant 14, rue Aloyse Ludowissy, à L-5898 Syren, a été nommé comme nouvel administrateur pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur sortant.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14202/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

CARTERMILL INTERNATIONAL LIMITED.

R. C. Luxembourg B 44.917.

—
En date du 26 février 1998 Madame Véronique Brisart a démissionné de ses fonctions de gérante de la société.

V. Brisart.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14203/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

**COMPAGNIE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 46.967.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 70, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14204/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

CEMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.591.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (156.995,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

Signature.

(14205/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

DAI-ICHI KANGYO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.568.

—
Les comptes annuels de l'établissement de crédit au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 75, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

T. Katono
Managing Director

(14207/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

CONSEILS DEVELOPPEMENT ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 30.933.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Signature.

(14206/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

DELPHINUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 75, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

Signatures.

(14208/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

**DI-LUX S.A., DREDGING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 56.556.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 mai 1997 que:

- Le siège social de la société est transféré des 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 42, rue de Clausen, L-1342 Luxembourg, avec effet au 20 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

DI-LUX S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14210/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

BANJINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Dominique Prat, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-92100 Neuilly-sur-Seine, 25, rue Madeleine Michelis;

ici représenté par Monsieur Emile Dax, employé privé, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

2. Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg;

ici représenté par Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelage, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

Les prédites procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: BANJINA HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies en Europe ou même hors de l'Europe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre millions de francs français (4.000.000,- FRF), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à dix millions de francs français (10.000.000,- FRF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans prenant fin le 17 mars 2003 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société, comme prime d'émission sur l'émission et ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation selon les modalités ci-après.

5.a. La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constituée par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A) Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour

tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);

d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;

e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;

f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'aient pas été amortis; et

g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B) La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est plus sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société, de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus relatifs à des titres d'émetteurs qui ont leur centre d'exploitation en dehors des Etats-Unis, du Canada ou du Japon et dont les titres ou «American Depositary Receipts» ne sont pas cotés sur un marché boursier situé dans l'un de ces trois pays, seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration;

v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1. acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2. vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C) Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D) Les avoirs nets de la société («avoirs nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E) Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une devise autre que celle du capital souscrit seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F) Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront:

a. affectés d'un coefficient égal au rapport entre les cours constatés en Bourses de Bruxelles, Luxembourg et Francfort au 31 décembre précédent pour les trois holding cotés représentant la plus forte capitalisation boursière et les cours de leurs participations boursières ou, si celles-ci ne sont pas cotées, leur valeur bilantaire, tel qu'il sera établi par le conseil d'administration;

b. divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'appliquent leurs souscription et émission; les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

5.b. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée comme suit:

a) par la valeur de la pleine propriété des actions conformément aux dispositions de l'article 5,

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. Il se réunit au moins une fois par an.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents ou autres tiers.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires détenteurs d'actions de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société, y inclus les actionnaires détenant la nue-propriété des actions de la société et les actionnaires détenant l'usufruit desdites actions.

Les actionnaires détenant la nue-propriété des actions de la société seront convoqués à ces assemblées bien que ceux-ci n'aient pas droit de vote, eu égard aux dispositions de l'article 3 des présents statuts; les décisions prises dans ces assemblées feront l'objet d'une consultation des actionnaires nus-propriétaires.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mars à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.
2. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de mars à 16.00 heures en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital comme suit:

1. Monsieur Dominique Prat, préqualifié, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.999
2. Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: quatre mille actions	4.000

Toutes les actions souscrites ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quatre millions de francs français (4.000.000,- FRF) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à trois cent quarante mille francs luxembourgeois (340.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire des actionnaires à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
3. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'expiration de leur mandat lors de l'assemblée générale de 2004:
 - a) Monsieur Dominique Prat, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-92100 Neuilly-sur-Seine, 25, rue Madeleine Michelis;

b) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg; et

c) Monsieur Norbert Werner, Sous-Directeur, demeurant à Steinfort.

Les mandats sont exercés à titre gratuit.

4. Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'expiration de son mandat lors de l'assemblée générale de 2004.

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, demeurant à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 1998, vol. 840, fol. 30, case 6. – Reçu 246.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédit conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 1998.

F. Kessler.

(14294/219/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1998.

ETAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 1.428.

Il ressort du conseil d'administration tenu le 19 décembre 1997 que:

1) Le conseil nomme la société ETAM de droit français, représentée par M. Pierre Milchior, en qualité d'administrateur-délégué de la société Luxembourgeoise ETAM et lui délègue les pouvoirs de gestion journalière.

2) Le conseil confirme le mandat de Directeur Général de M. Jean-Pierre Blasi, demeurant à Bruxelles, Belgique.

Dans le cadre de ce mandat, Monsieur Blasi est habilité à engager la société sous sa seule signature pour tous les actes concernant la gestion journalière de la société.

3) Le conseil habilite M. Christian Wicart, demeurant à Lille, à engager la société sous sa seule signature pour tous les actes concernant la gestion journalière de la société.

4) Le conseil nomme:

- M. François Negre, demeurant à Bruxelles, Belgique

- Mme Anne-Françoise Kinif, demeurant à Bruxelles, Belgique

- M. Vincenzo Trupia, demeurant à Mons, Belgique

en qualité de fondés de pouvoir de la société.

Dans le cadre de leur mandat, ils sont habilités à engager la société deux à deux ou chacun conjointement avec M. Jean-Pierre Blasi, avec M. Christian Wicart ou avec un administrateur pour tous les actes concernant la gestion journalière de la société.

5) Le conseil délègue à

- M. Jean-Pierre Blasi
- M. Christian Wicart
- M. François Negre
- Mme Anne-Françoise Kinif
- M. Vincenzo Trupia

agissant deux à deux, les pouvoirs relatifs aux opérations bancaires de la société.

6) Le conseil délègue à

- M. Jean-Pierre Blasi
- M. Christian Wicart
- M. François Negre
- Mme Anne-Françoise Kinif
- M. Vincenzo Trupia

agissant chacun conjointement avec un administrateur, le pouvoir de négocier et contracter des ouvertures de crédit, de mettre en gage des biens meubles et immeubles de la société et de consentir des hypothèques.

7) Le conseil délègue à Mme Liane Steffenmunsberg le pouvoir d'assurer la gérance et de représenter la société auprès du Ministère Luxembourgeois des Classes Moyennes et du Tourisme.

8) Le conseil délègue à

- M. Christian Wicart
- M. François Negre

tous les pouvoirs pour procéder, séparément ou ensemble, avec pouvoir de subdélégation à

- toutes les formalités auprès du registre de commerce et l'administration de la TVA
- la signature des extraits à publier au Mémorial et à leur dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 90, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14213/523/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

EUROMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

R. C. Luxembourg B 50.836.

Le siège social de la société sera transféré au 24, rue des Etats-Unis, L-1477 Luxembourg, à partir du 1^{er} mars 1998.
Luxembourg, le 25 février 1998.

T. Teetaert

Administrateur-Délégué

Pour enregistrement et dépôt au registre de commerce aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(14215/739/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1998.

INTERNATIONAL UTILITY STRUCTURES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.023.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirteenth day of March.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg under the name of INTERNATIONAL UTILITY STRUCTURES (LUXEMBOURG) S.A., incorporated pursuant to a deed by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, dated June 16, 1994, published in the Mémorial C number 416 of October 24, 1994.

The meeting was presided by Maître Martine Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Maître Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Franz Fayot, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to record:

I.- That the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders, proxies and the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies initialled in varietur by the proxy holders, will be registered with this deed.

II.- It appears from the said attendance list, that all fifty (50) shares in circulation are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting contains the following resolutions:

Agenda:

1) Increase of the corporate capital from its present amount of sixty thousand Canadian Dollars (CAD 60,000.-) to three hundred and sixty thousand Canadian Dollars (CAD 360,000.-) by incorporation to the share capital of three hundred thousand Canadian Dollars (CAD 300,000.-) by contribution in cash, and the consequential issue of two hundred fifty (250) new shares of a par value of one thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 1,200.-) each.

2) Subscription of all the new shares by INTERNATIONAL UTILITY STRUCTURES INC., the second shareholder having waived his preferential subscription rights for the new shares.

3) Consequently, amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation so as to read:

«The corporate capital is set at three hundred and sixty thousand Canadian Dollars (CAD 360,000.-) divided into three hundred (300) registered shares of a par value of one thousand two hundred Canadian Dollars each (CAD 1,200.-) per share. The shares are all fully paid up.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting adopts the resolutions as set out in the foregoing agenda and consequently decides to amend Article three as set out in the agenda.

The extraordinary general meeting recognizes that each new share issued has been entirely paid up in cash, and that the corporation has at its free disposal the amount of CAD 300,000.- (three hundred thousand Canadian Dollars), proof of which has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

There being no further business for the meeting the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed was worded in English followed by a French version; on request the same appearing persons and in the case of divergences between the English and French text, the English version of it will prevail.

Valuation - Costs

For the purpose of registration, the aforementioned capital increase is valued at LUF 8,019,000.- (eight million and nineteen thousand Luxembourg Francs).

The cost, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever, incumbent on the Corporation in charge to it by reason of the present deed are assessed at one hundred and thirty thousand Luxembourg Francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by the surnames, Christian names, civil status and residence, the member of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie et ayant son siège social à 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, sous la dénomination de INTERNATIONAL UTILITY STRUCTURES (LUXEMBOURG) S.A., constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 416 du 24 octobre 1994.

L'assemblée est présidée par Maître Martine Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme Secrétaire Maître Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur Maître Franz Fayot, avocat, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les représentants des actionnaires et le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence accompagnée des procurations signées ne varietur par leurs détenteurs restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les 50 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de son montant actuel de soixante mille dollars canadiens (CAD 60.000,-) à trois cent soixante mille dollars canadiens (CAD 360.000,-) par incorporation au capital social de trois cent mille dollars canadiens (CAD 300.000,-) de l'apport en numéraire et émission consécutive de deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille deux cents dollars canadiens (CAD 1.200,-) chacune.

2) Souscription de toutes les actions nouvelles par INTERNATIONAL UTILITY STRUCTURES INC., le deuxième actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription des nouvelles actions.

3) Par conséquent, modification de l'article trois des statuts de façon à lire:

«Le capital social est de trois cent soixante mille dollars canadiens (CAD 360.000,-) représenté par trois cents (300) actions nominatives d'une valeur nominale de mille deux cents dollars canadiens (CAD 1.200,-) par action. Les actions sont entièrement libérées.»

Après que l'ordre du jour ci-dessus fut approuvé par l'assemblée, l'assemblée prit à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée approuve les résolutions de l'ordre du jour telles que ci-dessus et par conséquent décide de modifier l'article trois tel qu'indiqué dans l'ordre du jour ci-dessus.

L'assemblée générale reconnaît expressément que chaque action nouvelle a été libérée entièrement en numéraire et que la somme de CAD 300.000,- (trois cent mille dollars canadiens) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française le texte anglais fera foi.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'Enregistrement la prédite augmentation de capital est évaluée à LUF 8.019.000,- (huit millions dix-neuf mille francs luxembourgeois).

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes seront évalués à cent trente mille francs luxembourgeois.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Elvinger, D. Kolbach, F. Fayot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1998, vol. 833, fol. 45, case 8. – Reçu 80.190 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 1998.

J.-J. Wagner.

(14236/239/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

INTERNATIONAL UTILITY STRUCTURES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 1998.

J.-J. Wagner.

(14237/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

EDEL FINANZ A.G., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 41.154.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

EDEL FINANZ A.G.

Signature

Administrateur

(14211/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

EDEL FINANZ A.G., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 41.154.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 26 mars 1998 à 15h00

Résolution

3. L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs, Madame Nicole Pollefort, Monsieur Jean-Marie Bondioli, Monsieur Daniel Hussin, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Philippe Zune, pour une nouvelle période de 6 ans, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14212/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

EUREXCEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 45.953.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1998, vol. 504, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour la société
Signature

(14214/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

EUROPEAN REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.903.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour la société
Signature

(14216/663/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

EUROPEAN TOBACCO DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 56.039.

RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1997

- La démission de Messieurs Mansueto Favaro et Gian Luigi Formelli de leur poste d'administrateur est acceptée et décharge leur est donnée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement avec pouvoir de signature de type A, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette et Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

- La démission de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes en son remplacement Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme
EUROPEAN TOBACCO DEVELOPMENT S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14217/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

SKANDIFOND EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.899.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1998, vol. 504, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 1998

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire venant à échéance à la date de l'Assemblée Générale, Messieurs Eric Sjöberg, Hans Danielsson et Jos Hemmer, Administrateurs, et ERNST & YOUNG Société Anonyme, Luxembourg, Commissaire ont été réélus pour le nouvel exercice social.

L'affectation suivante du résultat a été approuvée:

Le montant total du bénéfice de l'année de SEK 18.398.451,- sera payé comme dividende aux actionnaires de la société.

Luxembourg, le 17 janvier 1998.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

(14273/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

EUROSTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 46.542.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour la société
Signature

(14219/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.067.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Signature.

(14220/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

**TEXTRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. FISCHER HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Louvigny.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FISCHER HOLDING S.A. avec siège social à L-1520 Luxembourg, 5, rue Adolphe Fischer;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 17 mai 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 18179.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur David-Yvan Leloup, employé privé, demeurant à Tirlémont.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Camille Scheeck, employé privé, demeurant à Lorentzweiler.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Christian Boxho, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la dénomination de la société en TEXTRADING S.A.
- 2) Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.
- 3) Changement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des Statuts.
- 4) Transfert du siège social de Luxembourg, 5, rue Adolphe Fischer à Luxembourg, 13, rue Louvigny.

II.- Les actionnaires présents ou représentés les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en TEXTRADING S.A.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TEXTRADING S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de donner à l'article 4 des Statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la vente en gros et en détail de vêtements, accessoires, chaussures, maroquinerie et tout article se rapportant généralement au domaine textile. La société pourra également sous-traiter à l'étranger ou au Grand-Duché du Luxembourg des participations dans ces entreprises, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg 5, rue Adolphe Fischer à Luxembourg, 13, rue Louvigny.

Cinquième et dernière résolution

Sont démis de leur fonction d'administrateurs:

M^e Bertrand Assoignons et M. Thierry Hollebecq.

Sont nommés respectivement confirmés comme nouveaux membres du conseil d'administration:

- Madame Anne-Bénédicte Culot, employée privée, demeurant à Arlon;
- Monsieur David Yvan Leloup, employé privé, demeurant à Tirlmont;
- Monsieur Christian Boxho, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Christian Boxho est nommé administrateur-délégué.

La société est engagée par la seule signature de Monsieur Christian Boxho.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur André Jourdan, expert-comptable, demeurant à Liège.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.-Y. Leloup, C. Scheeck, C. Boxho, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 1998, vol. 833, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 30 mars 1998.

C. Doerner.

(14222/209/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

**TEXTRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. FISCHER HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Louvigny.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 1998.

C. Doerner.

(14223/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

FLOWER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.450.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 65, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont maintenus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

*Pour la société
Signature*

(14224/307/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

FORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.517.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 75, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (146.996,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

Signature.

(14225/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

FUTURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.594.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 75, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (113.395,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

Signature.

(14226/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

GALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.518.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 75, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (20.977,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

Signature.

(14227/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

GOLDEN WHEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard E. Servais.
R. C. Luxembourg B 44.233.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOLDEN WHEEL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 44.223, constituée suivant acte notarié du 8 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 413 du 10 septembre 1993.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Karl Guenard, expert-comptable, demeurant à Thionville,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yves Chezaud, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André Verdickt, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

numéro 123 du 26 février 1998

numéro 142 du 6 mars 1998

b) au Luxemburger Wort:

du 26 février 1998

du 6 mars 1998

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Démission de deux administrateurs.

2. Nomination de deux administrateurs et décharge à accorder aux administrateurs sortants.

3. Démission du commissaire aux comptes.

4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et décharge à accorder au commissaire aux comptes sortant.

5. Transfert du siège social de la société.

6. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social, une (1) action est présente ou représentée à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

L'Assemblée après avoir délibéré prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Yves Chezeaud et André Verdickt comme administrateurs et leur donne décharge.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Benoît de Hults, directeur, demeurant à Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Charlotte Boewinger de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne décharge.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Guenard, Y. Chezeaud, A. Verdickt, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1998, vol. 106S, fol. 52, case 10. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

F. Baden.

(14230/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

INVESTIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 46.635.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

(14239/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

INVESTIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 46.635.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

(14240/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1998.
